



Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux

STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Ministère fédéral
de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Protection des Consommateurs



Juillet 2012



« *Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux* »

STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Rédigé par :

Bob Félicien KONZI-SARAMBO¹

Luc DIMANCHE²

Barthélémy LAMBA³

Sous la supervision de :

Ousseynou NDOYE, Coordonnateur Régional du projet

Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Coordonnateur National du Projet

Abel ALAFEI, Point Focal National PFNL

Juillet 2012

Projet financé par



¹ Consultant National Principal, Chargé de Mission en matière d'Ecologie Point Focal National Biodiversité, Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie, BP 686 Bangui (RCA), Téléphone : +236 75506500, E-mail : bkonzi@hotmail.com

² Consultant National Chargé de la Gestion Durable de PFNL, Directeur de l'Exploitation et des Industries Forestières, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche BP : 830 Bangui (RCA), Téléphone : +236 72283280, E-mail : dimancheluc@yahoo.fr

³ Consultant National chargé des études Socio Economiques, Assistant de Recherche, Institut Supérieur de Développement Rural BP : 909 Bangui (RCA), Téléphone : +236 75151411, E-mail : lamba_barth@yahoo.fr

Ce rapport fait partie de la documentation du projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux ».

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère Fédéral d'Allemagne de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le document exprime les opinions de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	v
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX	vi
ABREVIATIONS	vii
RESUME ANALYTIQUE.....	ix
1 - Introduction	1
2 - Contexte du pays	3
2.1 Caractéristiques biophysiques.....	3
2.2 Caractéristiques socio-économiques de la RCA	4
2.3 Les principaux PFNL et les parties prenantes	5
3 - Synthèse du diagnostic du sous-secteur	7
3.1 Cadre institutionnel et juridique du sous-secteur des PFNL	7
3.1.1 Cadre institutionnel	7
3.1.2 Cadre juridique.....	8
3.1.3 Autres institutions (voir opportunités).....	9
3.2 Analyse des cadres de politiques nationales et leur lien avec les PFNL.....	12
3.3 Contraintes et opportunités des cadres de politiques nationales	12
3.4 Gestion des PFNL	12
3.4.1 Productions potentielles	12
3.4.2 Modes d'exploitation	13
3.4.3 Domestication	13
3.4.4 Valorisation des PFNL	14
3.4.5 Transformation, Conditionnement et Stockage.....	14
3.4.6 Transport.....	14
3.4.7 Circuits de distribution et commercialisation	14
3.4.8 Contraintes et opportunités pour la gestion durable	17
3.5 Analyse socio-économique de l'exploitation des PFNL.....	17
3.5.1 Les enjeux socioculturels	17
3.5.2 Les enjeux socio-économiques.....	18
3.5.3 Les PMEF liées aux PFNL	20
3.5.4 Les contraintes et les opportunités socio-économiques pour le développement du sous secteur PFNL.....	21
4 - Stratégie pour le développement du sous secteur PFNL	22
4.1 Vision pour le développement du sous-secteur des PFNL.....	22
4.1.1 Vision	22
4.1.2 Principes directeurs.....	22
4.1.3 But de la stratégie	23
4.1.4 Principaux axes stratégiques	23
4.1.5 Objectifs de la stratégie.....	23
4.1.6 Les résultats attendus	23
4.1.7 Enjeux et défis.....	24

5 - Plan d'actions (Budget indicatif)	27
5.1 Modalités de mise en œuvre de la stratégie	32
5.2 Mécanisme de financement de la stratégie	32
5.3 Mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie	32
6 - Bibliographie	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte phytogéographique de la RCA	3
Figure 2 : Proportion des commerçants par typologie par marché	6
Figure 3 : Circuit de distribution des PFNL en RCA	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques	4
Tableau 2 : Liste des principaux PFNL de la République Centrafricaine.	5
Tableau 3 : Analyse des forces et faiblesses liées au cadre institutionnel et juridique	9
Tableau 4 : Principales quantités des PFNL en kilogramme commercialisés à l'étranger.....	12
Tableau 5 : Prix de certains PFNL sur les différents marchés	16
Tableau 6 : Valeurs économiques des PFNL au niveau national.....	19
Tableau 7 : Tableau synoptique de planification de la Stratégie Nationale (Période : 2011-2015)	25

ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
APDS	Aires Protégées de Dzanga-Sangha
ARF	Appui à la Recherche Forestière
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau Central de Recensement
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CCN	Comité Consultatif National
CEBEVIRHA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FFBC	Fonds Forestier du Bassin du Congo
FLEGT	Application des lois forestières pour la gouvernance et le commerce
FMI	Fonds Monétaire International
GEA	Grands Exploitants Agricoles
GIZ	Agence Allemande de coopération internationale
GTBAC	Groupe de travail sur la Biodiversité en Afrique Centrale
GTZ	Coopération technique Allemande
IDH	Indice de Développement Humain
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
MEPCI	Ministère de l'Economie Plan et de la Coopération Internationale

OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORCCPA	Office de Réglementation de Commercialisation et Contrôle des Produits Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARN	Programme d'Aménagement des Ressources Naturelles
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDRN	Projet de Développement des Régions Nord
PEA	Petits Exploitants Agricoles
PFABO	Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGPRF	Projet de Gestion Participative des Ressources Forestières
PIB	Produit Intérieur Brut
PMEF	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
RGPH	Recensement Général de la Population et des Habitats
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (forces, faiblesses, opportunités et contraintes)
UE	Union Européenne
ZCV	Zone Cynégétique Villageoise

RESUME ANALYTIQUE

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en tant que ressources biologiques d'importance vitale pour la population de la République centrafricaine (RCA), sont utilisés de diverses manières et procurent des revenus substantiels à une majeure partie des ménages vivant avec moins d'un (1) dollar EU par jour.

Afin de rendre durable la gestion des PFNL et rentable la contribution du sous secteur à l'économie nationale, le Gouvernement de la République Centrafricaine avec l'appui technique de la FAO a procédé à la formulation de ce document stratégique qui constitue une feuille de route qui permet d'extérioriser des opportunités qu'offrent les PFNL à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté à travers le projet GCP/RAF/441/GER intitulé «Renforcement de la Sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux». Pendant ce processus de formulation de cette stratégie, des consultations ont été menées au niveau des acteurs à travers le Comité Consultatif National et les personnes ressources.

Les diagnostics écologique et socio-économique réalisés révèlent une extrême diversité des PFNL (d'origine végétale et animale) qui sont consommés, transformés et vendus pour la satisfaction des besoins des principales parties prenantes (les femmes, les pygmées et les jeunes). Ces PFNL disposent des valeurs ajoutées potentielles. Malgré le caractère informel des filières, ils contribuent à l'amélioration des moyens d'existence des ménages centrafricains. Aussi, faut-il noter qu'au cours de ces dernières années une plus grande attention a été portée en faveur d'une meilleure structuration de ces filières, à travers la mise en place des associations, groupements, ONG liés aux PFNL.

Cependant, l'ignorance du potentiel de certains PFNL due à une absence d'inventaire, et les capacités limitées des acteurs à accéder aux informations sur les marchés des PFNL au niveau local et régional, contribuent au sous développement des filières.

En plus, on constate que l'exploitation des PFNL ne présage pas une utilisation responsable et durable des ressources par les communautés impliquées, nonobstant certaines dispositions réglementaires ratifiées par la RCA relatives à la gestion rationnelle des ressources naturelles. Le mode d'accès aux ressources généralement défini par les droits coutumiers qui n'a pas pris en compte l'aspect commercial des PFNL limite les législations en vigueur en RCA. Les cadres de politiques générales légaux et institutionnels sont inappropriés et ne peuvent pas répondre au contexte réel de gestion durable et participative du sous secteur PFNL.

Le but de la stratégie nationale est de contribuer à la diversification et l'amélioration des sources et le niveau des revenus, afin de renforcer la sécurité alimentaire des populations locales par la valorisation et l'utilisation durables des PFNL.

L'objectif général de la stratégie de développement du sous secteur PFNL est d'assurer aux acteurs un environnement propice au développement du sous secteur PFNL.

Ainsi, la stratégie nationale de mise en œuvre est bâtie autour d'une vision nationale assortie d'un but et des objectifs orientés vers des résultats. Les axes stratégiques retenus ont tenu compte des forces et faiblesses relevées, de la manière à laquelle elles renforcent la sécurité alimentaire et améliorent les revenus des acteurs directs voire indirects.

Plus spécifiquement il est question de :

- Mettre en place un cadre institutionnel et juridique favorable au développement des PFNL et la gestion durable des ressources forestières ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et renforcer leurs capacités sur la gestion durable des PFNL ;
- Promouvoir le développement du sous secteur PFNL par l'entremise des petites et moyennes entreprises, le marketing et la micro finance pour obtenir une plus grande valeur ajoutée ;
- La mise en œuvre de la stratégie se fera à l'échelle nationale et requiert la réalisation de certaines actions préliminaires. Le principe de la mise en œuvre de la stratégie repose essentiellement sur la notion d'efficacité et de participation. Il est à souligner que l'Institution de mise en œuvre de la stratégie nationale relative aux PFNL est le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.

Mots clés : Biodiversité, Produits Forestiers Non Ligneux, Cadre Réglementaire, Gestion Durable, Commercialisation, Sécurité Alimentaire, Stratégie Nationale, République Centrafricaine.

1 - Introduction

La République Centrafricaine (RCA) est localisée à la limite septentrionale du massif forestier du Bassin du Congo, deuxième massif le plus important au monde après l'Amazonie. De part sa position géographique et la diversité de ses écosystèmes, le pays regorge d'une biodiversité assez riche, parmi lesquelles figurent les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

Ces PFNL jouent un rôle socioéconomique très important, car ils assurent la sécurité alimentaire et améliorent le revenu des ménages (Mbetid, 2005). Environ 72 pour cent de la population centrafricaine en dépendent totalement ou partiellement comme moyen de subsistance. L'exploitation des PFNL revêt également une dimension culturelle dans le pays, les connaissances et savoir-faire traditionnels sont transmis de génération en génération.

Malgré la disponibilité et les énormes potentialités en PFNL, liées à la variabilité des écosystèmes du pays, le sous secteur PFNL demeure informel et on note une très faible capacité de valorisation de ces produits. Au village, les produits peuvent être échangés contre des aliments, des vêtements, des matériaux de construction. La production, dans la majorité des cas, est saisonnière et on ignore encore les conditions de durabilité de l'exploitation de ces produits. Le sous secteur PFNL est aussi confronté aux difficultés de transport (coût) et de conditionnement qui font que la majorité des PFNL sont encore très peu valorisés.

Au plan juridique, la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier en RCA reconnaît le droit d'usage coutumier des PFNL comme moyen de subsistance des communautés locales mais ne définit pas clairement les conditions d'exploitation, de transport et de commercialisation. Les études réalisées sur le cadre légal des PFNL en RCA (Bonannée, 2007, Bryan et Carolyn, 2009) ont révélé qu'il est important de créer des conditions juridiques propices au développement du sous-secteur. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) n'a pas pris en compte le sous secteur PFNL comme priorité relative à la diversification de l'économie nationale à travers la valorisation des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte que la FAO fournit un appui technique au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche à travers le Projet GCP/RAF/441/GER pour élaborer le cadre politique d'orientation pour le développement du sous-secteur PFNL en RCA. Ce cadre servira de base pour améliorer la contribution dudit sous-secteur à l'économie nationale et garantir la pérennité de son exploitation.

A cet effet, la formulation de ce document est basée sur une approche de planification stratégique en tant que feuille de route que se donne le Gouvernement pour réaliser sa vision **à court, moyen et long terme**. Ainsi, la démarche méthodologique adoptée a consisté à :

- Faire la recherche bibliographique ;
- Collecter des données auprès des institutions œuvrant dans le domaine des PFNL ;
- Consulter les personnes ressources des organismes publics et privés impliqués dans le secteur pendant la période de décembre 2010 à février 2011;
- Traiter les données et rédiger les documents ; et
- Valider le document par l'ensemble des acteurs nationaux.

L'analyse SWOT (ou matrice SWOT) est utilisée. Il s'agit d'analyser les forces/faiblesses et d'évaluer les opportunités/menaces liées à l'environnement externe et interne nécessaires pour les besoins en renforcement des capacités de développement du sous secteur PFNL en RCA.

Le document s'articule autour de trois points à savoir :

- Le cadre de l'étude qui retrace les caractéristiques biophysiques et socio-économiques, les principaux PFNL identifiés et les bénéficiaires potentiels de la filière ;
- Le diagnostic des différentes filières qui prend en compte les questions liées au cadre institutionnel et juridique et les aspects liés à la gestion durable et à la socio économie des PFNL ;
- La stratégie nationale incluant la vision, le but, les principes directeurs et le plan d'actions.

2 - Contexte du pays

2.1 Caractéristiques biophysiques

La RCA, pays enclavé couvre 623.000 km² entre les parallèles 2°3' et 11°2' latitude nord et les méridiens 13°25' et 27°27' longitude est. Pays du Bassin du Congo, elle fait frontière avec le Cameroun à l'ouest, la République du Tchad au nord, les deux Soudan à l'est, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo au sud.

Elle se caractérise par une grande diversité climatique, allant d'une zone soudano-sahélienne à l'extrême nord à une zone forestière au sud en passant par une zone de transition soudano-guinéenne au nord et une zone guinéenne dans la partie centrale (FAO, 2008).

Ainsi, la richesse de la forêt centrafricaine se traduit par :

- **Le massif du sud-ouest** avec une superficie de 3.787.777 ha dont 2.608.700 ha utiles et exploitables.
- **Le massif de Bangassou au Sud-est** constitué de mosaïque forêt-savane et couvre une superficie de 1.600.000 ha.
- **La savane** boisée au centre et la savane herbeuse au Nord.

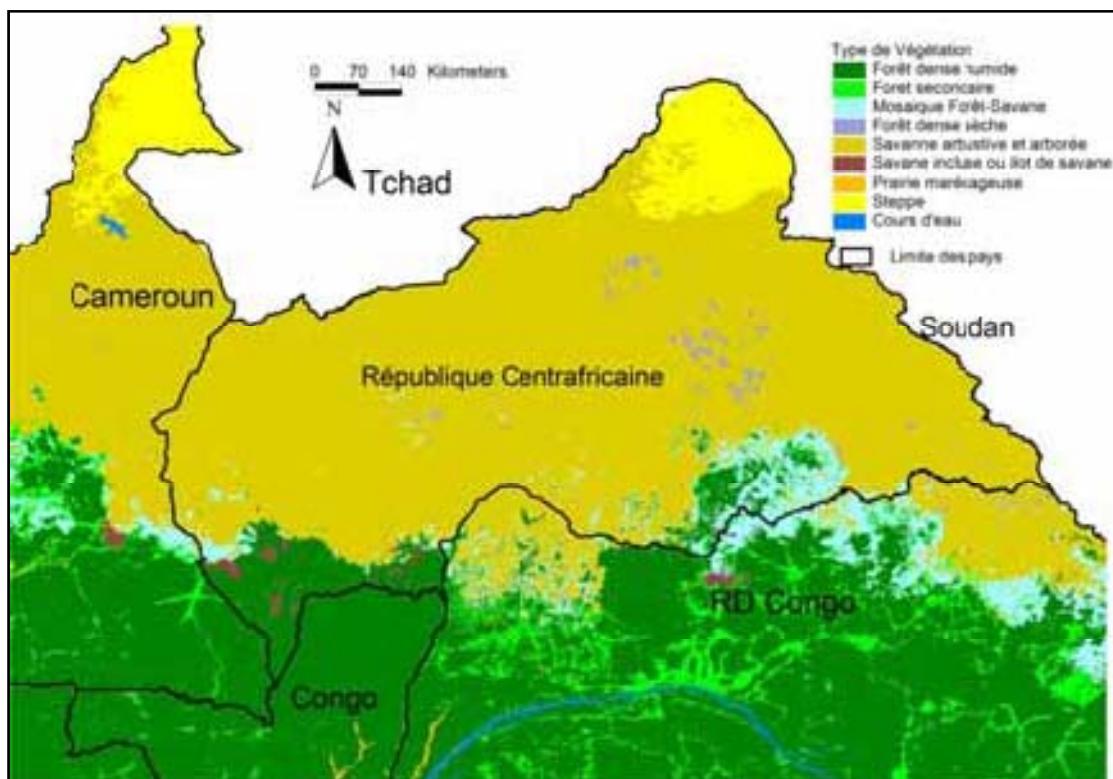


Figure 1 : Carte phytogéographique de la RCA

Source : TROSSERO M., Document WISDOM pour la RCA, FAO 2009

2.2 Caractéristiques socio-économiques de la RCA

• *Population et diversité culturelle*

La RCA compte environ 4,2 millions d'habitants sur la base des estimations du Recensement Général de la Population et des Habitats (RGPH) de 2003 (BCR, 2003) avec une densité moyenne de 6,1 habitants au km² et un taux de croissance annuelle de 2,5 pour cent.

Le pays présente une diversité ethnique et culturelle en fonction des zones agro écologiques (grande forêt, savane arborée ou arbustive, cours d'eau, etc.).

La variabilité des biotopes naturels et la richesse de la biodiversité procurent à la population centrafricaine des sources en protéines animales et végétales et constituent une base pour la pharmacopée, l'artisanat, la culture et le cadre de vie.

• *Les indicateurs macroéconomiques*

Le cadre macroéconomique du pays se caractérise par la faible croissance économique pendant les dix dernières années. (cf. Tableau 1). L'économie centrafricaine est dominée par le secteur primaire, qui représente 50,2 pour cent du produit intérieur brut (PIB) en 2009. Les principales activités du secteur primaire sont l'agriculture vivrière (28,3 pour cent du PIB) et l'élevage (12,7 pour cent du PIB). Le secteur tertiaire (31,7 pour cent) comporte pour l'essentiel le commerce (12,2 pour cent du PIB), alors que les industries manufacturières et la construction (BTP) forment l'essentiel du secteur secondaire (12,3 pour cent du PIB). Environ 62 pour cent de ménages vivent avec moins de 259 255 FCFA par an, soit 710 FCFA par jour. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,315 la RCA est classée au 159^{ème} rang mondial sur 186 pays évalués (Rapport PNUD, 2010). Les réformes macroéconomiques ne se sont pas accompagnées d'une amélioration comparable des conditions de vie des ménages.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de croissance du PIB réel	2,4	3,8	3,7	2,0	1,7	3,3
Taux d'inflation	2,9	6,7	0,9	9,3	3,5	2,0
Indicateurs en % du PIB						
Recettes totales (y compris dons)	12,4	22,9	14,4	15,2	16,1	16,2
Recettes propres	8,2	9,5	10,3	10,4	10,8	10,8
Pression fiscale	7,1	7,8	7,3	8,0	8,7	8,9
Dépenses totales	-16,9	-13,9	-13,1	-15,5	-13,8	-16,9
Dépenses courantes	-10,6	-8,1	-8,0	-9,1	-8,5	-10,4
Solde global base engagement hors dons	-8,7	-4,4	-2,8	-5,1	-3,0	-6,1
Investissement total	9,8	10,1	10,0	11,6	11,4	11,8
Public	5,2	4,9	3,8	4,5	4,3	5,9
Privé	4,5	5,2	6,2	7,1	7,1	5,9
Compte courant	-6,5	-3,0	-6,2	-10,3	-7,7	-7,9
Balance commerciale	-3,5	-3,1	-4,3	-8,1	-6,8	-8,0
Compte de capital	3,7	8,8	3,1	3,3	3,4	3,8
Total dette extérieure	81,6	70,1	54,5	56,9	12,7	14,1
PIB nominal en milliards de FCFA	712	770	813	888	936	997

Source : Ministère des Finances et du Budget, 2010

Les données du tableau montrent clairement que les finances publiques ont évolué en dents de scie durant la période de mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) première génération. En effet, de 2008 à 2010, les écarts entre les recettes et les dépenses publiques sont alternativement de -2,66 milliards de F CFA en 2008, 21,53 milliards en 2009 et -6,98 en 2010 (DSRP, 2010).

Il est important de souligner que la part du sous secteur PFNL dans le PIB n'a pas été évaluée et prise en compte dans les statistiques au niveau national. L'on ne maîtrise pas sa position en termes de sources de recettes fiscales et sa représentativité dans les recettes budgétaires de l'Etat, quand bien même ce sous-secteur participe efficacement à la lutte contre la pauvreté des ménages ruraux, à la création d'emplois, la part des PFNL transformés et conditionnés localement reste faible.

2.3 Les principaux PFNL et les parties prenantes

• Définition des PFNL

Selon les nouvelles dispositions de la Loi N° 08.22 du 17 octobre 2008 portant code forestier centrafricain, en son article 65, on entend par produit forestier autres que le bois d'œuvre (PFABO), ou encore produit forestier non ligneux (PFNL), tout produit d'origine biologique, animale ou végétale, autre que le bois d'œuvre provenant des ressources renouvelables de la biomasse forestière, destiné à la consommation humaine ou industrielle.

• Les principaux PFNL rencontrés en RCA

L'article 49 de l'Arrêté n°09.021 du 30 avril 2009, fixant les modalités d'application de la loi n° 08.022 du 17 octobre 2008, portant code forestier de la RCA, donne la liste des PFNL reconnus officiellement et pouvant faire l'objet d'une exploitation contrôlée.

Tableau 2 : Liste des principaux PFNL de la République Centrafricaine.

N°	Famille	Noms scientifiques	Nom pilote ou vernaculaire	Produit
1	Gnetaceae	<i>Gnetum africanum</i>	Koko	Feuilles
2	Euphorbiaceae	<i>Dorstenia</i> spp.	Ngbéin	Feuilles
3	Palmaceae	<i>Raphia vinifera</i>	Vin de raphia, molengué, péché	Sèves, Feuilles (pour la toiture)
4	Marantaceae	<i>Mégaphrynum</i> spp.	Kougbé ti mangbélé	Feuilles pour emballage
5	Huaceae	<i>Afrostyrax lepiophyllus</i>	Diémbé, ail sauvage	Ecorce comme condiment et fruits
6	Discoreaceae	<i>Discoria</i> spp.	Igname sauvage, gouï, dazou	Tubercule, racine tubérisée
7	Palmaceae ; Arecaceae,	<i>Elaeis guineensis</i>	Palmier à huile, mbourou	Huile, Noix de palme, pulpe, Vin de palme
8	Apoideae	<i>Apis mellifica</i>	Abeille, otoro, lavou	Miel, cire
9	Apoidea	<i>Calamus</i> spp.	Rotin, vovoro	Tige
10	Poaceae	<i>Oxythenanthera abyssinica</i>	Bambou	Tige
11	Nd	<i>Mycelium</i> spp.	Champignon, Gougou	Partie entière
12	Lépidoptère	<i>Papilio</i> spp.	Chenille, Makongo	Larve
13	Gastropode	<i>Helix</i> spp.	Escargot, Ngolo-bécha	Partie entière
14	Kalotermitidae	<i>Termes lucifugus</i> <i>Prerhinotermes simplex</i>	Termites ailées et soldats Bobo	Partie entière

15	Annonaceae	<i>Xylopia aethiopica</i>	Poivre sauvage, Mazindi	Fruits
16	Apocynaceae	<i>Landolphia overdrives</i>	Banga, don	Fruits
17	Lauraceae	<i>Beilschmedia congoiana</i>	Nguiriki	Fruits
18	Crustaceae	<i>Astacus</i> spp.	Crevette	Insectes, Kpassa
19	Meliacea	<i>Khaya</i> spp.	Acajou	Ecorce (pour la fermentation de vin de palme) ou Dèkè
20	Sapotaceae	<i>Vitellaria parkii</i>	Balawa	Amande, huile de karité
21	Cesalpinaceae	<i>Tamarindus indica</i>	Ouassa	Fruit de tamarinier
22	Mimosaceae	<i>Tetrapteria andogensis</i>	Dadaouan, kakélé	Graines
23	Mimosaceae	<i>Parkia biglobosa</i>	Kombé, néré	Graines

Source : Code Forestier, 2008

Les études de base réalisées sur les PFNL (Waneyombo-Brachka, 2010) ont montré que la cueillette est une activité séculaire non négligeable chez les peuples de forêts. Elle est réalisée sur toute l'année, surtout en ce qui concerne *Gnetum* spp. D'autres PFNL consommés et commercialisés (champignons, chenilles, etc.) apparaissent saisonnièrement.

• Les parties prenantes impliquées dans les filières et leurs rôles

Plusieurs catégories d'acteurs sont impliquées dans l'exploitation traditionnelle et la commercialisation des PFNL en Centrafrique. On note une forte implication des femmes, des populations autochtones et des jeunes dans la filière.

Les études de base réalisées ont mis en exergue les acteurs impliqués dans les filières selon la figure suivante :

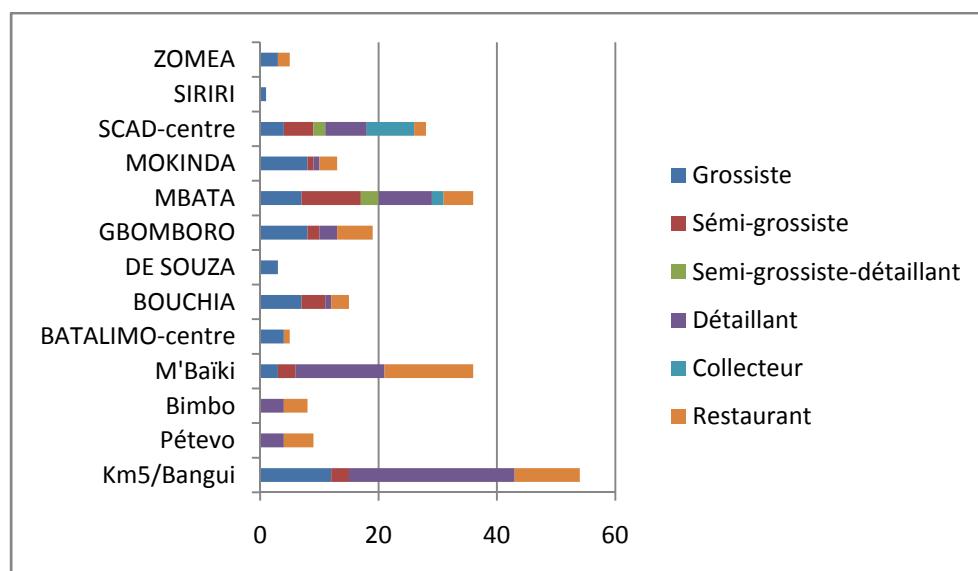


Figure 2 : Proportion des commerçants par typologie par marché

Source : Waneyombo-Brachka, 2010

Les collecteurs, les grossistes et les semi-grossistes se rencontrent dans les zones rurales (Mbata, Mokinda, SCAD-centre, Bouchia, etc.) à forte production des PFNL alors que les détaillants et autres se rencontrent dans les zones urbaines.

3 - Synthèse du diagnostic du sous-secteur

3.1 Cadre institutionnel et juridique du sous-secteur des PFNL

3.1.1 Cadre institutionnel

Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche remplit les missions suivantes: (i) réglementer, promouvoir et contrôler toutes les activités socio-économiques en matière des eaux, forêts, chasse et pêche ; et (ii) promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles forestières, fauniques, halieutiques et autres produits secondaires de la forêt par l'élaboration et la vulgarisation des techniques de mise en valeur rationnelle. Au sein dudit Ministère, il existe la Direction des exploitations et des industries forestières qui a entre autre mission de « délivrer les certificats d'origine relatifs aux produits ligneux et non ligneux

Par arrêté N°12/MEFCP/DIRCAB/PRSAAC du 18 avril 2011, il a été mis en place un Comité Consultatif National (CCN) qui a pour mission d'appuyer les activités du Sous-groupe de travail PFNL (SGT-PFNL) du Groupe de travail biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) mis en place par la COMIFAC à mieux valoriser et augmenter la contribution des PFNL à l'économie nationale.

D'autres institutions nationales et internationales (cf. Tableau 3) sont impliquées dans la gestion des PFNL afin d'apporter une valeur ajoutée à l'exploitation et à la gestion durable du sous-secteur.

L'analyse du cadre institutionnel montre une multiplicité d'institutions impliquées dans la gestion des PFNL. Le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche apparaît comme la structure de tutelle principale, il dispose dans le nouvel organigramme d'un service spécialisé dans la gestion des PFNL.

En dehors des organes administratifs centraux, il existe plusieurs initiatives menées par différents projets sous-tutelle du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, notamment :

- Le programme ECOFAC-Ngotto et ECOFAC/ZCV ;
- Le Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestiers (PARPAF) ;
- Le Projet de Gestion Participative des Ressources Forestières (PGPRF),
- Le Projet Dzanga Sangha ;
- L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) ;
- Le Projet d'Appui à la Recherche Forestières (ARF);
- Projet Forêt Bangassou.

Ces projets sous-tutelle du ministère interviennent dans la promotion et la valorisation des produits forestiers non ligneux à travers une structuration des paysans en groupements socio-économiques, la promotion de l'apiculture et du karité au nord en passant par les activités génératrices de revenus. Cependant, le niveau d'appropriation des transferts de technologies réalisés reste à ce jour mal connu et les acteurs éprouvent d'énormes difficultés dans la maîtrise de la filière et de la réelle contribution des PFNL à l'économie des ménages.

Il convient, également de signaler, l'inexistence d'un système d'information sur les ressources naturelles pouvant faciliter une interaction entre les différentes parties prenantes.

3.1.2 Cadre juridique

Le cadre juridique présente certains atouts susceptibles d'améliorer la contribution des PFNL à l'économie nationale, à savoir :

1. Au plan sous-régional et régional, l'application des textes de la CEEAC et de la CEMAC sur la libre circulation des biens et des personnes, les perspectives de construction des routes sous-régionales et l'adoption en 2001 du passeport de la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale sont des opportunités pouvant permettre aux acteurs des filières de se sentir à l'aise dans la conduite des activités liées à celles-ci. Elle devrait permettre aux différents acteurs des filières de connaître les marchés potentiels et les acteurs directs et indirects au niveau local, national, sous-régional voire régional et de se familiariser à la transaction.
2. Les Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale (FAO, 2008) adoptées par les Etats de la COMIFAC en 2008 représentent, d'une part une opportunité incontestable dans la conduite des actions relatives à la valorisation des PFNL en Centrafrique, et d'autre part une opportunité de promouvoir le développement commercial et, de protéger les droits des groupes les plus faibles de la société afin qu'ils accèdent aux ressources forestières pour satisfaire leurs besoins de subsistance. Cette loi modèle a été adoptée par tous les pays de la COMIFAC en général et par la RCA en particulier en novembre 2008.
3. La CEFDHAC et la COMIFAC sont d'autres initiatives importantes pour renforcer la coopération entre les pays et les peuples du Bassin du Congo, afin d'élargir et d'intégrer les marchés et faciliter les mouvements des personnes et des biens.
4. L'existence de document juridique (Code forestier) dans le contexte de la décentralisation, les perspectives de formulation d'un document de politique nationale sur les PFNL, l'élaboration et la conduite de projets et programmes relatifs aux PFNL, l'intégration des aspects socio-économiques avec des indicateurs de performance bien ciblés dans le DSRP 2 constituent autant d'initiatives qui serviront de levain pour la valorisation effective de ces produits.
5. La réplication d'expériences réussies et de bonnes pratiques sur la valorisation et la commercialisation des PFNL dans certains pays de la sous région ; et
6. La possibilité de développer des marchés au niveau des pays de la sous-région d'Afrique Centrale.

L'analyse du cadre juridique révèle aussi des insuffisances majeures :

1. Les textes législatifs ne sont pas appliqués à cause de l'insuffisance de moyens matériel, humain et financier. Le caractère informel des filières PFNL fait que la fiscalité est encore peu développée voire inexistante. Les acteurs des PFNL devraient être informés de la circulation des documents y afférents pour la promotion des filières au niveau sous-régional voire international.
2. Les droits coutumiers d'usage qui sont consacrés par les articles 14 à 16 du Code Forestier, portent essentiellement sur l'exercice des droits d'usage limité à la satisfaction des besoins personnels, individuels ou collectifs des usagers issus des collectivités.
3. Les conditions d'exploitation des PFNL ne sont pas clarifiées.

Au regard des vides juridiques susmentionnés, il serait nécessaire de renforcer l'arrêté fixant les conditions d'octroi de permis d'exploitation et d'exportation par d'autres articles qui prennent en compte les insuffisances ci-dessus relevées.

3.1.3 Autres institutions (voir opportunités)

Tableau 3 : Analyse des forces et faiblesses liées au cadre institutionnel et juridique

INSTITUTIONS	FORCES	FAIBLESSES	PROPOSITIONS DES STRATEGIES
CADRE INSTITUTIONNEL			
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> Ministère des Eaux et Forêts Direction des Forêts Programme ECOFAC NGOTTO et ECOFAC/ZCV PARPAF PGPRF Projet Dzanga-Sangha Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie Point Focal Diversité Biologique Ministère des PME/PMI Programme de renforcement des capacités du secteur informel Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ORCCPA Ministère de la Santé et de la Population Programme Appui aux tradi-praticiens Ministère des Affaires Sociales Appui aux structures de base Ministère du Tourisme Promotion des produits artisanaux à base de PFNL Ministère de communication Ministère de Commerce / ACFPE Ministère de l'Administration et du Territoire Municipalité 	Lois et Ordonnances Loi n° 08.022 du 17 Octobre 2008, portant Code Forestier de la RCA Loi n° 63.441 du 09 janvier 1964 relative au domaine foncier nationale de la RCA. Ordonnance n° 84.045 du 27 juillet 1984 portant Code de Protection de la Faune en RCA.	1. Aucun de ces dispositifs ne fonctionne encore normalement sur le terrain à cause de la méconnaissance du potentiel des PFNL et de l'insuffisance de maîtrise du système d'exploitation et de commercialisation de ces produits. 2. Méconnaissance du potentiel des PFNL. 3. Insuffisance de : <ul style="list-style-type: none"> Moyens financiers ; Maîtrise du système de commercialisation de ces produits ; Capacité de communiquer à la base de tous les niveaux ; Faible capacité des structures d'accompagnement. 4. L'insuffisance des compétences, des capacités des communautés à la base et des institutions nationales à tous les niveaux, ainsi que les faiblesses institutionnelles et organisationnelles des structures d'accompagnement, permettant de tirer véritablement profit des	1. L'amélioration du cadre institutionnel : <ul style="list-style-type: none"> Création d'un cadre institutionnel par la mise en place d'une cellule. 2. L'implication des communautés locales à la gestion durable des PFNL donc une forte mobilisation des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> Appui aux institutions administratives par la mise en place des financements extérieurs ; Accorder des mesures d'accompagnement au profit des communautés de base ; Créer une base des données sur les PFNL (voir page 24) ; Mettre en place une plate forme des acteurs impliqués. 3. Développement d'un programme de marketing (Etat, presse publique et privée).

<p>AUTRES INSTITUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Université de Bangui • Recherche et Enseignement sur les PFNL • Comité National de Lutte contre les feux de brousse et autres calamités (Sensibilisation de la population) <p>ORGANISATIONS INTERNATIONALES</p> <ul style="list-style-type: none"> • FAO • GIZ • AFD • UE • WWF • Programme de financement des activités liées aux PFNL • ONGs Nationales (Partie civile) • Conservation, valorisation et gestion durable des PFNL. • Medias 		<p>opportunités qu'offre la gestion durable des PFNL.</p> <p>5. Le manque criard d'informations qualitatives et quantitatives sur les PFNL en général, leurs impacts sur la population, leur contribution à l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté.</p>	
<p>CADRE JURIDIQUE</p>			
<p>TEXTES NATIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lois et Ordonnances • Loi n° 08.022 du 17 Octobre 2008, portant Code Forestier de la RCA • Loi n° 63.441 du 09 janvier 1964 relative au domaine foncier nationale de la RCA. • Ordinance n° 84.045 du 27 juillet 1984 portant Code de Protection de la Faune en RCA. • Loi n° 07/018, portant Code de l'Environnement de la RCA. • Loi n° 85/025 du 16 Août 1985 reconnaissant la collaboration entre médecine traditionnel et la médecine moderne. 		<p>Faible niveau de prise en compte des questions d'accès, de disponibilité des ressources biologiques de la qualité et quantité nécessaire pour l'alimentation des communautés locales par ces textes nationaux régionaux et internationaux.</p>	<p>Le renforcement du cadre juridique et l'élaboration des normes d'aménagement en prenant en compte les PFNL.</p>

<p>DECRETS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 090117 du 28 Avril 2009, fixant les modalités d'application de Loi n° 08.022 du 17 Octobre 2008, portant Code Forestier de la RCA. • Décret n° 05.118 du 28 avril 2009, fixant les modalités d'attribution des PEA. <p>ARRETE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 09.021 du 30 Avril 2009, fixant les modalités d'application du Code Forestier de la RCA <p>TEXTES REGIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Yaoundé de 1999 • Traité de la COMIFAC du 05 janvier 2005 • Plan de convergence de la COMIFAC • Directives Régionales relatives aux PFNL d'origine végétale <p>TEXTES INTERNATIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration Universelle Droit de l'Homme de 1948 • Charte Africaine de l'homme et des peuples de 1986 • Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux culturels de 1966 • Convention sur la diversité biologique. • Une volonté politique sous régionale en vue d'une meilleure harmonisation des Instruments régionaux 			
--	--	--	--

3.2 Analyse des cadres de politiques nationales et leur lien avec les PFNL

En dehors du DSRP 1 et 2, la RCA a élaboré et adopté des documents qui orientent la gestion des ressources naturelles notamment la Stratégie Nationale et Plan d’Action en matière de biodiversité, le Programme National d’Action Environnemental (PNAE), le Plan d’Action de Lutte Contre la Désertification, la stratégie Nationale et Plan d’Action pour la Foresterie Périurbaine, le Plan de Développement Agricole, le Programme d’Adaptation aux changements climatiques. Cependant, l’ensemble de ces documents n’ont pas mis l’accent sur la valorisation soutenue des produits forestiers autre que le bois.

Ce sont des documents qui retracent les grandes lignes de politiques stratégiques en matière de développement et un ancrage institutionnel fort est à rechercher à ce niveau pour rendre dynamique et efficace les actions.

En outre, les pays membres de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) ont élaboré des directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL. Ces directives proposent aux Etats membres de la COMIFAC les bases communes pour une prise en compte appropriée des PFNL d’origine végétale dans les cadres politique, législatif et institutionnel mis en place par les pays membres pour assurer la gestion durable des ressources forestières.

3.3 Contraintes et opportunités des cadres de politiques nationales

Les plans nationaux de politiques sectorielles n’ont pas tenu pour cibles les PFNL dans les différentes stratégies qu’ils sous-tendent. Ils fixent les axes globaux sectoriels de développement. A ce jour, aucun document de stratégie du gouvernement ne spécifie le cadre de gestion et de développement des PFNL. La plupart de ces documents sont formulés selon une périodicité clairement définie et donc offrent la possibilité d’y intégrer les PFNL.

3.4 Gestion des PFNL

3.4.1 *Productions potentielles*

Les données statistiques concernant les quantités récoltées, la provenance, les volumes des échanges et des exportations sont peu fiables ou inexistantes pour de nombreux PFNL commercialisés en RCA. Toutefois, il existe quelques données statistiques d’exportation (cf. Tableau 4) sur ceux vendus hors territoire Centrafricain. Ces données ont lien avec les différentes taxes payées (ORCCPA, 2007). Ceci est dû d’une part au fait que la plupart des personnes impliquées n’enregistre pas combien ils utilisent, achètent ou vendent. Et d’autre part la faiblesse des services compétents à mettre un système efficace de collecte des données sur les PFNL.

Les moyens logistique et financier pour la collecte de ces données font défaut.

Tableau 4 : Principales quantités des PFNL en kilogramme commercialisés à l’étranger

Produits	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poivre sauvage	14 247	25 085	100 443	29 530	116 564	63 502	36 578
Cire d’abeilles	147 323	240 162	218 062	47 916	127 819	82 598	90 193
<i>Rauwolfia vomitoria</i>	6 150	-	-	-	-	5 920	-
Rotin	-	-	-	-	-	-	-

Source : ORCCPA, 2010

L'analyse du tableau montre les quantités des principaux PFNL exportés au-delà de nos frontières (Soudan, Tchad, Europe, etc.) générant des chiffres d'affaires importants à certains commerçants impliqués dans les différentes filières.

Toutefois, certaines PFNL exportés (*Rauwolfia vomitoria*, Rotin, etc.) n'ont pas fait l'objet de quantification au niveau national.

3.4.2 Modes d'exploitation

Les modes d'exploitation des PFNL sont à l'origine des pressions et des pratiques anarchiques et non durables qui contribuent à l'amenuisement de la ressource. A titre d'illustration, on peut citer les pratiques suivantes :

- **Produits d'origine végétale**
- La cueillette de *Gnetum africanum* et du poivre sauvage (*Piper guineense*) se fait soit par l'abattage des arbres tuteurs ou par l'arrachage de la plante entière ;
- La production du vin de palme ou de raphia par le terrassement des palmiers ;
- Le prélèvement de l'écorce et de la racine de certaines plantes s'accompagne souvent de la mutilation de la racine adventive de la plante mère et celui du grand rotin ou du petit rotin s'opère le plus souvent sur des sujets immatures.
- **Produits d'origine animale**

Les mauvaises pratiques et les modes d'exploitation non durables de certains PFNL d'origine animale contribuent également à la dégradation de leurs habitats ou à la perte de certaines espèces, par exemple :

- L'abattage des arbres hôtes à chenilles ;
- La destruction des souches d'essaims d'abeilles par le feu lors de l'extraction du miel ;
- La destruction des habitats naturels pour diverses causes, ne contribue pas à la préservation de certaines espèces animales.

Aussi, il est à noter que la récolte de la majorité de ces PFNL est saisonnière en fonction de leur cycle de reproduction, de fructification ou de germination.

Les études de base sur les PFNL (Waneyombo-Brachka, 2010) ont montré que les modes d'exploitation actuels des PFNL ne favorisent pas le renouvellement du potentiel. Ces pratiques non durables de collecte des PFNL ont un impact hautement négatif sur les écosystèmes et ne garantissent ni la durabilité, ni l'équilibre écologique de la ressource.

3.4.3 Domestication

En RCA, certaines espèces productrices de PFNL ont par le passé fait l'objet d'essais de domestication. C'est le cas de *Gnetum* spp., de *Cola nitida* dans la région du Sud-ouest, du Karité et du miel dans la région de Bossangoa au Nord du pays. Il faut noter que dans le cadre de la domestication, des efforts énormes sont à réaliser car les populations rurales ne maîtrisent pas encore les techniques et technologies appropriées. Le renforcement des capacités des acteurs dans les filières permettrait l'appropriation des techniques de gestion pour la pérennisation des ressources.

3.4.4 Valorisation des PFNL

La valorisation des PFNL n'est pas encore développée en RCA. Les produits se consomment à l'état naturel ou semi transformé. Très peu d'initiatives ont été mises en œuvre exception faite de l'huile de Karité et du miel dans la région des savanes.

La clarification des conditions d'accès aux ressources naturelles fournissant des PFNL est un critère important pour assurer la durabilité de la gestion. La valorisation des PFNL doit nécessairement passer par une exploitation rationnelle et l'organisation du circuit de commercialisation de la ressource, la maîtrise de l'offre et de la demande.

Deux critères principaux ont été retenus à l'issue des études de base (Waneyombo-Brachka, 2010) pour la sélection des espèces clés de PFNL. Le premier et le plus important, est que le PFNL doit avoir une valeur élevée, tant pour la consommation domestique que pour la commercialisation. Le second critère pris en considération est la supériorité de la demande par rapport à l'offre pour les espèces les plus prisées de PFNL. Ces critères permettront d'orienter des réflexions sur la recherche des voies et moyens pour rendre durable l'exploitation de la ressource.

3.4.5 Transformation, Conditionnement et Stockage

Les insuffisances technologiques dans le domaine de la transformation agro-alimentaire empêchent la valorisation efficace de ces produits par les acteurs. D'autres PFNL comme les chenilles (*Imbrasia* spp.) reçoivent diverses formes de transformation et conservations (fumage, séchage, embaumage à base de piment). Pour en assurer la durabilité, il faut renforcer les capacités des acteurs dans les bonnes techniques/technologies de transformation et conditionnement.

Le stockage est encore à l'état traditionnel à cause du manque de technologie améliorée et du manque de moyens de conservation, certains PFNL, par exemple *Gnetum* spp. (koko), périssent et les pertes post-récoltes sont considérables. La conservation se fait le plus souvent par séchage au soleil (champignons, chenilles, etc.), et autres méthodes traditionnelles.

Selon les études de base sur la filière (Waneyombo-Brachka, 2010), les producteurs manquent de techniques de collecte durable, de conditionnement et de conservation des produits. Les commerçants de koko ont déclaré qu'ils perdent des fois jusqu'à 80 pour cent de leurs produits quand il y a mévente. Des programmes de renforcements des capacités dans ces domaines doivent être élaborés.

3.4.6 Transport

L'approvisionnement des marchés locaux en PFNL ne pose pas de problème, puisqu'il s'agit de parcourir la forêt pour en collecter. Mais le transport de ces produits vers les marchés urbains pose problème du fait que les zones sont difficilement desservies compte tenu du mauvais état des routes et pistes rurales mais aussi du coût de transport revu à la hausse par rapport au renchérissement des prix des hydrocarbures à la pompe.

3.4.7 Circuits de distribution et commercialisation

La clarification des rôles des acteurs et le renforcement de leurs capacités sont indéniables pour rendre visible et dissiper l'opacité qui règne autour de la gestion des filières des PFNL. Au niveau national, on peut retenir trois circuits de distribution et de commercialisation à savoir :

1. L'autoconsommation qui est assurée pour la satisfaction des besoins essentiels des populations au niveau local ;

2. La filière d'intermédiaires où les PFNL passent par des revendeurs successifs pour arriver aux consommateurs finaux ; et
3. Les PFNL qui sortent du territoire national (exportation).

Il faut signaler que tous ces circuits de distribution des PFNL ne sont pas bien régulés et demeurent dans la majorité des cas dans le domaine de l'informel. Les schémas suivants montrent les circuits des PFNL en RCA:

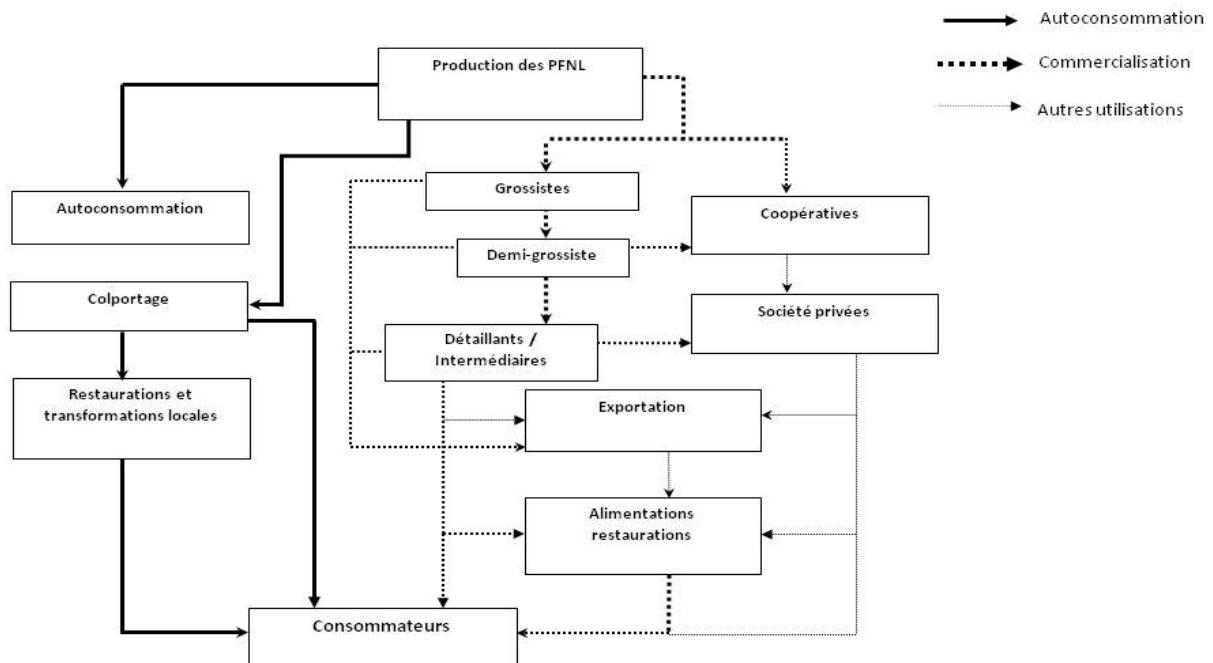


Figure 3 : Circuit de distribution des PFNL en RCA

Ce circuit est généralement observé dans les zones de production mais réservé à l'autoconsommation des populations riveraines. Il faut aussi préciser que l'accès aux marchés au niveau des villages est libre.

• Commercialisation

La commercialisation des PFNL sur les marchés urbains et ruraux (dans la plupart de temps hebdomadaire) est réglementée par les chefs traditionnels et/ou par les maires des communes riveraines. Les taxes ou frais de marchés sont payés et varient en fonction de la quantité de l'offre et des lieux de vente.

La commercialisation des PFNL devrait nécessiter l'obtention d'une autorisation pour la collecte, la vente et le transport. La plupart des acteurs impliqués dans la filière n'ont aucun titre légal et exercent dans l'illégalité, en dépit de la loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 portant code forestier de la RCA et ses textes d'application qui règlementent la commercialisation des PFNL.

Vu le caractère informel des filières, la quantification des PFNL et leur contribution à l'économie nationale posent problème. Les circuits de commercialisation n'ont pas évolué. La faible organisation des filières est en partie responsable de cette situation.

L'exportation des PFNL en Centrafrique n'est pas assez développée, bien qu'il existe un cadre juridique et réglementaire, notamment le Décret n° 86.328 du 20 novembre 1986, portant réglementation des importations et exportations en RCA.

• **Prix de certains PFNL vendus sur les marchés urbains**

Les prix des PFNL varient suivant la zone de collecte, l'offre et la demande. Les marges bénéficiaires sont fonction des catégories d'acteurs impliqués dans le circuit (Grossistes, Semi-grossistes, détaillants, restaurateurs et autres). Il faut souligner que la formation des prix n'est soumise à aucune réglementation.

L'estimation du prix de vente de ces produits selon les études de base réalisées dépend de la disponibilité de ces PFNL ainsi que des lieux de vente. Dans ces estimations, le prix de vente d'une botte de *Gnetum* spp. (Koko) varie entre 100 et 250 F Cfa voire 375 F Cfa en période de grande pénurie (décembre-Janvier) et pendant la période de commercialisation des chenilles (Août-Septembre).

Tableau 5 : Prix de certains PFNL sur les différents marchés

Zones	OUHAM											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Karité												
Production P	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
Village Fcfa/L					750	250	500	750	1000	1000	1000	1000
Village Fcfa/Ngawi						750	1000	2250	2500	2500	3000	3000
Marché B/goa Fcfa/L	1750	1750	1750	1750	1000	750F/L	750	1000	1000	1250	1500	1500
Marché B/goa Fcfa/Ngawi					3000	2500	2500	3000	3000	3000	3000	3000
Marché B/gui Fcfa/L	2000	2000	2000	200	2500	1250	100	1500	1500	200	2000	2000
LOBAYE												
Gnetum												
Période de production	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Local village ou marché	50	50	50 F	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Marché de MBAÏKI	150	150	150	100	100	100	100	150	150	75	100	100
Marché de PISSA	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Marché de PISSA	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Marché de BANGUI	250	250	250	150 / 125	150 / 125	150 / 125	150	250	250	150	150	200 / 150

Source : Projet GCP/RAF/441/GER, Formation ADM, 2011

3.4.8 Contraintes et opportunités pour la gestion durable

Les contraintes liées à la gestion durable des PFNL en RCA peuvent être résumées aux points suivants :

- Les mauvaises pratiques, notamment l'abattage des arbres, le dessouchage des plantes, l'usage du feu pour la collecte de certains PFNL, ne favorisent pas la pérennisation des ressources ;
- La méconnaissance des techniques et technologies de domestication par les populations rurales ;
- L'inexistence de centres ruraux de multiplication des essences forestières locaux à haute valeur ajoutée ;
- Le manque de programmes d'appui pour promouvoir les bonnes pratiques de collecte durable de la majorité des PFNL utilisés et commercialisés par les populations rurales ;
- La forte demande des marchés urbains qui est à l'origine de l'exploitation anarchique et abusive de la ressource ;
- La méconnaissance de certaines espèces de PFNL à haute valeur dans d'autres régions ;
- L'absence de programmes d'appui au développement des technologies appropriées relatives au stockage, à la transformation et au conditionnement de la majorité des PFNL exploités ;
- L'inexistence d'un cadre institutionnel d'appui à la gestion durable des PFNL.

Nonobstant les contraintes énumérées ci-dessus plusieurs opportunités existent pour développer durablement le secteur. Il s'agit entre autres :

- Des expériences acquises par le passé en matière de domestication de l'arbre à Karité et l'extraction de l'huile de Karité ainsi que l'utilisation de ruches modernes pour collecter le miel est un exemple transposable dans les autres écosystèmes ;
- De la forte implication des institutions de recherche (Université de Bangui, ICRA, ACDA etc.) dans la promotion de gestion durable des PFNL ;
- Des possibilités de partager les expériences et les bonnes pratiques avec les pays de l'espace COMIFAC (ONG et institutions de recherche) sur les techniques de domestication, de conservation, de stockage et de transformation de PFNL à haute valeur ajoutée.

3.5 Analyse socio-économique de l'exploitation des PFNL

Au niveau national, les PFNL sont devenus un attrait pour beaucoup d'acteurs (grossistes, détaillants voire exportateurs etc.) qui trouvent le prix de la ressource bon marché au niveau de la source d'approvisionnement (Bonannée, 1999). Plusieurs enjeux socioéconomiques déterminent la mise en valeur des PFNL, parmi lesquels on dispose :

3.5.1 Les enjeux socioculturels

L'exploitation des PFNL par les populations aussi bien autochtones que locales se fait grâce à l'utilisation des savoir-faire traditionnels transmis de génération en génération. Les travaux de Nguimalet *et al.* (2007) ont montré l'étendue du savoir-faire traditionnel dans la connaissance des plantes médicinales, les maux soignés ainsi que les autres valeurs culturelles et socio-économiques attachées à ces produits.

L'implication des peuples autochtones (Aka et Mbororo) représenterait un gage important dans la recherche des solutions aux problèmes que traverse cette couche sociale marginalisée et qui favorisera une cohésion sociale et un développement socio-économique de ces peuples. Car depuis l'inscription des savoirs traditionnels écologiques des populations indigènes et locales dans l'Agenda 21 et la Convention sur la Biodiversité, le rôle des populations locales dans la gestion de leurs ressources naturelles a acquis une reconnaissance internationale. Cependant, il est important qu'un accent particulier soit mis sur les échanges entre commerçants des PFNL et peuples autochtones en vue de limiter le mode d'achat par troc qui ne profite pas à ces derniers.

3.5.2 Les enjeux socio-économiques

En Centrafrique, certains PFNL sont commercialisés dans les zones rurales (*Gnetum* spp., *Imbrasia* spp., etc.) et les grands centres urbains de la capitale, d'autres font l'objet d'une exportation dans certains pays de l'Afrique centrale (miel, cire d'abeille, poivres, rotins etc.) voire en Europe (gomme arabique) pour des besoins de la recherche de la haute valeur ajoutée sur la matière première. Ce sont des marchés qui vont continuer à se développer grâce entre autres à l'internationalisation des échanges, à la connaissance des marchés potentiels et à la maîtrise de ces transactions par les acteurs nationaux.

• Contribution des PFNL à l'économie des ménages et marges commerciales

Bien que la part des PFNL dans le PIB en Centrafrique ne soit pas connue, ces produits participent à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Ils contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la création des revenus et d'emplois. Les résultats d'enquêtes qualitatives réalisées auprès des acteurs montrent que la marge bénéficiaire brute dégagée est essentiellement utilisée pour la scolarité des enfants, l'habillement et les soins médicaux pour le bien être familial (Mbétid, 2005). Le tableau suivant montre les valeurs économiques des PFNL au niveau des catégories d'acteurs.

La vente des principaux PFNL par les commerçants grossistes et semi-grossistes dégagent des marges bénéficiaires importantes au regard des données contenues dans ce tableau. Le coût d'investissement intégrant toutes les charges inhérentes à la filière (achat de la matière première, taxes, transport etc.) est comptabilisé. La marge bénéficiaire est plus élevée chez les revendeuses dans le cadre de la vente des chenilles que chez les ramasseurs. En tout état de cause la vente des PFNL génère des revenus importants aux ménages ruraux et urbains malgré la non maîtrise de la filière et la faible quantification de sa contribution à l'économie.

Tableau 6 : Valeurs économiques des PFNL au niveau national

PFNL	Catégories d'acteurs	Quantité	Unité	Prix Unitaire Fcfa	Charges commerciales Fcfa	Marges bénéficiaires Fcfa	Marge bénéficiaire mensuelle Fcfa	Auteurs
Chenilles (<i>Imbrasia</i> <i>spp.</i>)	Ramasseurs	ND	Petit tas	50	3 000	2 750/J	82 000	Mbétid- Bessane, 2005
		ND	Tas moyen	100				
		ND	Gros tas	200				
	Revendeuses	ND	-	-	12 500	7 500/J	225 000	
Karité (<i>Vitellaria</i> <i>paradoxa</i>)	Ramasseuse	25	Kg	ND	250	500	150 000	Mbétid- Bessane, 2005
	Collectrice-détaillante	80	L	500	53 000	47 000	-	
	Collectrice-grossiste	100	L	500	50 000	50 000	-	
	Détaillante	20	L	1 000	20 000	5 000	-	
	Fabricante-savon (matière 1 ^{ère} + ingrédient)	20	L	1 000	28 000	22 000	-	
	Fabricante-crème	10	L	1 000	15 500	34 500	-	
Miel	PEA	ND	L	500	124 000	186 000	-	Mbétid- Bessane, 2004
	GEA	ND	L	500	193 900	314 650	-	
Cire d'abeille	PEA	26	Kg	800	-	20 800	-	Mbétid- Bessane, 2004
	GEA	42	Kg	800	-	33 600		
Koko (<i>Gnetum</i> <i>spp.</i>)	Détaillante	12	Botte	200	7 150	1 020/J	30 600	Lamba, 2011
	Grossiste	ND	Botte	-	30 000	30 000/S	120 000	
Escargot	Cueilleur	ND	JT	500	250	1 350	-	Mbétid- Bessane, 2006
	Détaillant 1	145	Kg	100	15 600	13 400		
	Grossiste	450	Kg	100	51 000	16 500		
	Détaillant 2	125	Kg	150	19 850	5 150		

Source : Adapté de Mbétid-Bessane (2004, 2005 et 2006) ; Lamba (2011) par Lamba

Légende : ND = Non déterminé ; J = jour ; JT = Jour-travail ; S = semaine ; L = litre ; Kg = kilogramme

Commentaire sur le karité par M. Tito

• **Contribution des PFNL à la santé des populations riveraines**

Les vertus thérapeutiques des PFNL ont été démontrées par plusieurs auteurs et centres de recherche sur la pharmacopée traditionnelle en Centrafrique. En fait la crise économique, les conflits politico-militaires qui ont fragilisé le pouvoir d'achat des populations et la dévaluation du franc Cfa en 1994 (Tchatat et al., 2006) qui a renchéri les prix des produits pharmaceutiques, ont créé un engouement et intensifié la pression sur les plantes médicinales. La population des zones rurales en Centrafrique s'approvisionnent en produits de forêts pour se soigner.

Le renforcement des capacités des acteurs de la pharmacopée traditionnelle et l'information du public sur les vertus thérapeutiques des PFNL constituent une étape importante dans l'appréciation de la contribution des PFNL à la santé de la population.

• **Amélioration des revenus et création d'emplois**

L'augmentation de la demande des PFNL alimentaires et non alimentaires sur les marchés sous-régional et international devrait entraîner le développement des PMEF nationales agroalimentaires spécialisées dans l'exportation et la transformation (Tabuna, 2004). Ce qui entraînerait la création de nouveaux emplois et le développement de la production dans les zones rurales et une meilleure connaissance des valeurs socio-économiques des PFNL et de leur contribution aux revenus des ménages.

Force est de constater que l'inorganisation du secteur contribue à lui donner une faible visibilité et l'incertitude sur l'ampleur de la contribution des PFNL à l'économie des ménages et au niveau national.

Cependant, en Centrafrique, compte tenu du problème d'emplois offerts aux populations jeunes (15-24 ans) en milieu rural, le manque d'opportunités d'emplois en milieu urbain amène de plus en plus les hommes à s'intéresser à l'exploitation et à la commercialisation des PFNL. Dans tout le pays, et surtout à Bangui, le chômage urbain pousse les jeunes à retourner au village pour y exercer la chasse, une activité rapidement rémunératrice au regard de l'investissement relativement faible qu'elle demande.

3.5.3 Les PMEF liées aux PFNL

Les PMEF en Centrafrique n'existent presque pas ou sont peu développées, et depuis des années le secteur des PFNL est caractérisé par son faible niveau d'organisation. Les PMEF évoluant dans le secteur des PFNL sont particulièrement assujetties à des obstacles liés au faible accès aux structures de financement du fait que l'exploitation et la commercialisation de ces produits ne sont pas connues par les structures de microcrédits.

Les PMEF en Centrafrique sont limitées à quelques associations œuvrant dans la promotion des filières des PFNL en l'occurrence les associations de Koli-Wali Koko pour le *Gnetum* spp. celles des Koli-Wali Ngongo pour les feuilles de marantacée et celles des transformateurs des graines de karité (femmes Balewa), ainsi que les rotins (*Laccosperma* spp.).

Les PMEF sont des organisations qui font appel à la concertation et à la volonté des acteurs pour la commercialisation des produits. Elles font appel aux notions de complémentarité et de gestion des intérêts en vue de diminuer les risques individuels encourus aux niveaux des différents maillons de la chaîne.

Les principales contraintes au développement des PME PFNL sont l'analphabétisme, le manque de moyens financiers (Microcrédit), et de matériel (technologie appropriée à la transformation), les capacités limitées en gestion entrepreneuriale, et le système d'information sur les marchés peu développé.

3.5.4 Les contraintes et les opportunités socio-économiques pour le développement du sous secteur PFNL

Parmi les facteurs qui déterminent la faiblesse des performances des filières et l'aggravation de la pauvreté dans les zones rurales, il faut citer :

1. L'absence d'organisations professionnelles crédibles et visibles dans les filières ;
2. La rareté des structures de microcrédits dans les zones rurales ;
3. L'absence de statistiques et d'un système d'information sur les marchés des PFNL en général ;
4. Le mécanisme de développement des marchés embryonnaires;
5. L'absence de technologies appropriées de stockage, conservation, conditionnement et transformation entraîne la perte d'importantes quantités de PFNL alimentaires. Les méthodes existantes sont encore très rudimentaires.
6. Le problème d'infrastructures routières et commerciales adaptées, couplées aux problèmes de tracasseries policières et aux barrières illégales ;
7. La faible implication des communautés locales dans la gestion durable des PFNL et dans la prise de décision ;
8. L'insuffisante prise en compte de la question de la préservation des PFNL dans les politiques et stratégies de développement et de gestion des ressources forestières, tant au plan sectoriel que national ;
9. L'insuffisance des compétences, des capacités techniques des institutions nationales et des communautés rurales à rendre dynamique le secteur.

4 - Stratégie pour le développement du sous secteur PFNL

Le diagnostic de la situation du sous-secteur montre qu'il n'est pas encore bien maîtrisé et que son développement pour une meilleure utilisation et valorisation nécessite :

- Une meilleure connaissance des espèces, des PFNL et des modes d'exploitation ;
- Une meilleure appréhension de l'importance économique des PFNL au plan local, national et international ;
- Une réglementation efficace et adaptée facilitant l'accès et l'exploitation des PFNL ;
- Une forte implication des acteurs dans la gouvernance du secteur ;
- Un renforcement des capacités des acteurs ;
- Un système d'information et de communication sur les marchés des PFNL ; et
- Une maîtrise de la domestication des PFNL.

4.1 Vision pour le développement du sous-secteur des PFNL

4.1.1 Vision

D'ici 2017, la RCA assure une meilleure valorisation et un développement harmonieux du sous-secteur des PFNL, par le biais d'un cadre institutionnel et juridique adéquat et renforcé, impliquant tous les acteurs afin de promouvoir la gestion durable de la biodiversité par la répartition juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation rationnelle des PFNL.

4.1.2 Principes directeurs

La vision de la RCA pour le développement du sous secteur PFNL repose sur les principes fixés par la Loi N°07/018 portant Code de l'environnement de la RCA et les dispositions de la Loi N°08.022 portant Code forestier de la RCA, notamment :

- **Le développement durable** qui suppose que les politiques de développement devraient viser à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles, à la préservation des processus écologiques essentiels et des systèmes préservant la vie ;
- **La promotion de la croissance pro pauvre orientée vers les pauvres** et le renforcement de la sécurité alimentaire afin de soutenir les communautés locales et faciliter l'utilisation commerciale des PFNL et leur contribution à l'économie nationale ;
- La conciliation de l'exploitation des produits forestiers non ligneux avec les exigences de la conservation de la diversité biologique en vue de garantir la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- **La participation** qui offre la possibilité aux acteurs de participer aux prises de décisions, à la planification de la gestion et à l'accès de leurs ressources ;
- **La justice environnementale** qui met l'accent sur l'équité, la responsabilité en tenant compte des intérêts à long terme, y compris les problèmes intergénérationnels ;
- **La coopération** entre l'Etat et les collectivités locales, les associations, les ONGs, les partenaires au développement, les organisations sous-régionales et internationales pour le développement du sous secteur PFNL ; et

- **L'approche intersectorielle** qui nécessite un ancrage institutionnel susceptible d'impulser une dynamique de développement du secteur afin de rendre visible et visible la gestion des PFNL pour le bien-être des communautés locales.

4.1.3 But de la stratégie

Le but de la stratégie nationale est de contribuer à la diversification et l'amélioration des sources et le niveau des revenus afin de renforcer la sécurité alimentaire des populations locales par la valorisation et l'utilisation durables des PFNL.

4.1.4 Principaux axes stratégiques

Les principaux axes stratégiques retenus concernent :

- **Axe 1** : L'amélioration des cadres politique, juridique et institutionnel ;
- **Axe 2** : La mobilisation des acteurs et le renforcement des capacités scientifiques, techniques et technologiques pour la gestion durable des PFNL ;
- **Axe 3** : Le développement du marketing et la valorisation des PFNL ;
- **Axe 4** : La promotion des petites et moyennes entreprises et industries (PME/ PMI).

4.1.5 Objectifs de la stratégie

La stratégie nationale vise la gestion durable des PFNL et l'amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent à travers les objectifs spécifiques suivants :

- **Objectif 1** : Renforcer le cadre juridique et institutionnel favorable au développement du sous secteur PFNL;
- **Objectif 2** : Promouvoir le développement du sous secteur PFNL.

4.1.6 Les résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- **Résultat 1** : Le cadre juridique et institutionnel pour la gestion des PFNL est amélioré de façon concertée.
- **Résultat 2.1** : Les capacités de gestion durable des PFNL sont créées et renforcées.
- **Résultat 2.2** : Le potentiel des PFNL ainsi que leurs modes de production, de valorisation et de commercialisation sont connus, estimés et développés aux niveaux national et international.
- **Résultat 3** : Un programme de marketing est élaboré.
- **Résultat 4** : Les PMEF/PMI-PFNL sont fonctionnelles.

4.1.7 Enjeux et défis

Il ressort du diagnostic que les principaux enjeux et défis qui sous-tendent le développement de la filière PFNL en RCA concernent :

- **Enjeu 1** : Les arrangements politiques, institutionnels et légaux ;
- **Enjeu 2** : L'implication des acteurs, la collaboration intersectorielle et les aspects scientifiques, techniques et technologiques ;
- **Enjeu 3** : Le renforcement des capacités et développement des filières de commercialisation ;
- **Enjeu 4** : La promotion des PME/PMI PFNL ;
- **Enjeu 5** : Le suivi de la gestion durable des PFNL.

Tableau 7 : Tableau synoptique de planification de la Stratégie Nationale (Période : 2011-2015)

Mission	<i>Elaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement relatif au secteur Forestier à travers la SNPA-PFNL</i>			
Vision	D'ici 2017, la RCA assure une meilleure valorisation et un développement harmonieux du sous-secteur des PFNL, par le biais d'un cadre institutionnel et juridique adéquat et renforcé, impliquant tous les acteurs afin de promouvoir la gestion durable de la biodiversité par la répartition juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation rationnelle des PFNL.			
But	Contribuer à la diversification et l'amélioration des sources et le niveau des revenus afin de renforcer la sécurité alimentaire des populations locales par la valorisation et l'utilisation durables des PFNL.			
Objectif global	La stratégie nationale vise la gestion durable du sous-secteur et l'amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent à travers les objectifs spécifiques suivants :			
Enjeux	<u>Enjeu 1 : Les arrangements politiques, institutionnels et légaux.</u>	<u>Enjeu 2 : L'implication des acteurs, la collaboration intersectorielle et les aspects scientifiques, techniques et technologiques.</u>	<u>Enjeu 3 : Le renforcement des capacités et développement des filières de commercialisation.</u>	<u>Enjeu 4 : La promotion des PME/PMI PFNL.</u>
Axes	Axe stratégique 1 : L'amélioration du cadre institutionnel et légal des PFNL.	Axe stratégique 2 : La mobilisation des acteurs et le renforcement des capacités scientifiques, techniques et technologiques pour la gestion durable des PFNL.	Axe stratégique 3 : Le développement du marketing et la valorisation des PFNL.	Axe stratégique 4 : La création des PME/PMI à travers les coopératives.
Objectifs spécifiques	Renforcer le cadre juridique et institutionnel favorable au développement des PFNL.	Mobiliser les acteurs concernés et renforcer leurs capacités scientifiques, techniques et technologiques pour la gestion durable des PFNL.	Développer un Système d'Information sur les Marchés (SIM) des PFNL.	Promotion et développement des PFNL par l'entremise des PME.
Indicateurs des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Cadre institutionnel mis en place de manière concertée et opérationnel à partir de la fin d'année 	<ul style="list-style-type: none"> Techniques de collecte, transformation et de conditionnement des PFNL améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> Un Système d'Information sur les Marchés fonctionnel. Nombre des PME créées. 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des PME à mobiliser et à gérer les ressources financières est renforcée.

	<p>2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal et réglementaire mis en place de manière concertée. • Prise en compte par les décideurs des questions de gestion durable des PFNL dans leur politique, plan et programme annuel d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 pour cent de producteurs, commerçants et transformateurs formés maîtrisent les techniques de gestion durable. • 30 pour cent des communautés de base impliquées mobilisent des ressources financières en faveur des PME PFNL. • Une vision prospective des PFNL à valeur ajoutée est disponible au plan national. • 30-50 pour cent des organisations liées aux PFNL ont une vision entrepreneuriale et sont reconnues par le Ministère des PME. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois marchés potentiels (national, régional et international) identifiés et fonctionnels. • Les capacités des acteurs sont renforcées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures de micro finance ayant appuyé les PMEF. • Qualité des PFNL produite par les PME est améliorée. • Nombre des PME PFNL reconnues par le Ministère en charge des PME.
<p><u><i>Enjeu 5 : Le suivi de la gestion durable des PFNL.</i></u></p>				

5 - Plan d'actions (Budget indicatif)

Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel des PFNL						Budget (\$EU)
Résultat 1 : Le cadre juridique et institutionnel pour la gestion des PFNL est amélioré de façon concertée.						
Indicateurs du Résultat 1 :						
Activités		Indicateurs		Période de réalisation (année)		
				A1	A2	A3
Elaborer les textes juridiques qui régissent l'exploitation des PFNL						
Internaliser et vulgariser les directives sous régionales de la COMIFAC sur les PFNL						
Rendre opérationnel le Comité Consultatif National						
Intégrer les aspects du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages dans les arrangements d'accès aux PFNL						

Axe stratégique 2 : Mobilisation de tous les acteurs et renforcer leurs capacités scientifiques, techniques et technologiques pour la gestion durable des PFNL

Résultat 2.1 : Les capacités de gestion durable des PFNL sont créées et renforcées.

Indicateurs du Résultat 2.1 :

- Techniques de collecte, transformation et de conditionnement des PFNL améliorées
- Nombre de producteurs, commerçants et transformateurs formés maîtrisent les techniques
- Nombre des communautés de base impliquées mobilisent des ressources financières en faveur des PME PFNL
- Nombre des organisations liées PFNL ont une vision entrepreneuriale et sont reconnus par le Ministère des PME

Activités	Indicateurs	Période de réalisation (année)					Budget (\$EU)
		A1	A2	A3	A4	A5	
Elaborer un programme national d'IEC sur les PFNL basé sur l'approche par écosystème							50,000
Organiser des réunions d'Information et de sensibilisation sur la gestion des PFNL	Nombre de Plateformes fonctionnelles						100,000
Organiser des sessions de formation à l'attention des acteurs sur les thèmes ciblés							100,000
Organiser des échanges d'expériences sur les PFNL sur le plan national, sous-régional et international	Colloques, voyages d'études, etc.						100.000
Renforcer les capacités des parties prenantes sur les techniques de récolte, transformation et conditionnement des PFNL							120.000
Former les communautés de base aux techniques de gestion entrepreneuriale des PME PFNL (PDE, Comptabilité simplifiée,...) et à la mobilisation des ressources							100.000
Doter les communautés de base des matériels modernes de production/transformation							200.000

<p>Résultat 2.2 : Le potentiel des PFNL ainsi que leurs modes de production, de valorisation et de commercialisation sont connus, estimés et développés aux niveaux national et international.</p> <p>Indicateurs du Résultat 2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données statistiques sur les PFNL à valeur ajoutée sont disponibles au plan national ; Liste des PFNL clés, leurs zones de distribution et production potentielles connues ; La capacité d'autopromotion des communautés de base est améliorée. 						Budget (\$EU)	
Activités	Indicateurs de résultats	Période de réalisation (année)					
		A1	A2	A3	A4	A5	
Réaliser un inventaire des PFNL majeurs et de leur répartition spatiale							250.000
Identifier les PFNL menacés d'extinction lors des inventaires							50.000
Créer un système de gestion de base de données sur les PFNL							
Développer des programmes de conservation/ domestication à l'échelle locale, nationale et régionale (transfrontalier)							150.000

Axe stratégique 3 : Développement du marketing							
Résultat 3 : Un programme de marketing est élaboré						Budget (\$EU)	
Indicateurs du Résultat 3 :							
<ul style="list-style-type: none"> • Un Système d'Information sur les Marchés des PFNL mis en place et fonctionnel. • Nombre des PME créées et opérationnelles. • Au moins trois marchés potentiels (Régional et international) identifiés et fonctionnels. • Nombre de structures de micro finance ayant appuyé les PMEF. 							
Activités	Indicateurs de résultats	Période de réalisation (année)					
		A1	A2	A3	A4	A5	
Réaliser des études de marchés sur les PFNL						125.000	
Opérationnaliser le Système d'Information sur le Marché (SIM)						125.000	
Mettre en place un mécanisme d'appui financier aux acteurs de PFNL						20.000	

Axe stratégique 4 : Développement des PMEF/PMI-PFNL							
Résultat 4 : Les PMEF/PMI-PFNL sont fonctionnelles.						Budget (\$EU)	
Indicateurs du Résultat 4 :							
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des PME à mobiliser et à gérer les ressources financières est renforcée. • Nombre des PMEF/PMI-PFNL reconnues par le Ministère en charge des PME/PMI. 							
Activités	Indicateurs de résultats	Période de réalisation (année)					
		A1	A2	A3	A4	A5	
Appuyer les PMEF/PMI dans l'organisation de la filière des PFNL.						250.000	
Etablir les partenariats au plan national, sous régional et international pour renforcer les PME/PMI à la diversification des produits issus des PFNL majeurs.						50.000	
Organiser les structures informelles des PFNL en unités formelles de production, transformation et conditionnement des PFNL						30.000	

5.1 Modalités de mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie se fera à l'échelle nationale et requiert la réalisation de certaines actions préliminaires. Le principe de la mise en œuvre de la stratégie repose essentiellement sur la notion d'efficacité et de participation. Il est à souligner que l'Institution de mise en œuvre de la SNPA est le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Le Département en charge des forêts a mis en place une structure administrative qui a pour mission de veiller sur la gestion durable des PFNL.

La mise en œuvre se fera d'une part sous forme de projets pilotes de démonstration au niveau local et, d'autre part sous forme d'un programme de gestion durable du sous secteur PFNL en RCA.

5.2 Mécanisme de financement de la stratégie

La mobilisation des ressources financières adéquates sera fonction des activités retenues dans la SNPA-PFNL. A ce sujet, quelques pistes peuvent être envisagées. La première consiste au financement de la SNPA-PFNL par les ressources provenant des partenaires extérieurs traditionnels (FAO, FEM, UE, BM, AFD, PNUD, OIBT, FFBC, BAD, GIZ, etc.). En dépit de l'importance de la taille de l'apport externe, cette piste a montré ses limites dans la mesure où seul un petit nombre d'activités prévues pourront être appuyées.

Les structures de micro finance sont des partenaires potentiels pour la mobilisation des fonds dans le cadre d'appui aux PMEF/PMIF

D'où, la nécessité de la deuxième piste en vue d'explorer les possibilités d'affecter à la conservation et à l'utilisation durable des PFNL des ressources financières internes. Il s'agira des fonds provenant des redevances sur les droits d'accès et la commercialisation des PFNL, affectés à la Caisse d'Affectation Spéciale du Développement Forestier (CAS-DF).

La troisième piste serait de tirer avantage des opportunités offertes dans le cadre des solutions émergentes notamment le paiement des services environnementaux, la mise en place de fonds fiduciaires, le crédit carbone, la REDD, etc.

5.3 Mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

L'organe de coordination qui assurera le suivi-évaluation constitue un élément clé dans la réussite de la mise en œuvre de la SNPA-PFNL. Le suivi-évaluation sera assuré par l'organe institutionnel en charge des PFNL et se fera de façon participative. Il s'agira d'un processus adaptatif (ante et post évaluation), évolutif (réorientation des cibles et objectifs) et cyclique d'une périodicité de cinq ans.

6 - Bibliographie

- Bikoué C. et Essomba H., 2007 :** Gestion des ressources Naturelles fournissant les PFNL alimentaires en Afrique Centrale, Département des forêts-FAO, Rome, 104p.
- Bonannée J.M, 1999 :** Données statistiques sur les produits forestiers non ligneux en République centrafricaine, Programme de coopération CE-FAO, 27p.
- FAO, 2008a :** Diagnostic du système national de recherche et de vulgarisation agricoles de la République Centrafricaine et stratégie de renforcement des capacités pour la dissémination des connaissances et des technologies agricoles, Rome, 64p.
- FAO, 2008b :** Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale. Projet GCP/RAF/398/GER. Rome.
- FAO, 2008c :** Etudes de cadres politiques et Institutionnels régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale, projet GCP/RAF/398/GER, Rome, 54p.
- Maïdou H., 2010 :** Etats des lieux du secteur forestier en vue de l'élaboration du programme sectoriel Forêt-Environnement de la République Centrafricaine, MEFCP-FAO, 48p.
- Mbetid-Bessane E., 2004 :** Apiculture, source de diversification de revenus des petits agriculteurs : cas du bassin cotonnier en Centrafrique, Tropicultura, Notes techniques, pp156-158.
- Mbetid-Bessane E., 2005a :** Caractérisation du marché des huiles de karité en Centrafrique, Tropicultura, pp141-145.
- Mbetid-Bessane E., 2005b :** Commercialisation des chenilles comestibles en République Centrafricaine, Tropicultura, pp3-5.
- Mbetid-Bessane E., 2006 :** Analyse de la filière des escargots comestibles dans la région de l'Equateur en République Centrafricaine, Tropicultura, pp115-119.
- MEFCP, 2008 :** Code forestier de la République Centrafricaine.
- MEFCPE, 2000 :** Stratégies nationales et Plan d'Action en matière de diversité biologique, Projet CAF/96/G-31-SNPA-PB, 51 p.
- MEFCPE/FAO/UICN, 2006 :** Atelier national de validation des idées de projet pour le développement du secteur des PFNL en RCA, Rapport final, FAO-UICN, 34 p.
- MEPCI, 2007:** Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 1 (DSRP 2008-2010), République Centrafricaine.
- MEPCI, 2011:** Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2 (DSRP 20011-2015), République Centrafricaine.
- Nguimalet C.R, Koko M., Ngana F. et Kondayen A-I., 2007:** Non woody Forest products (NWFPS) and food safety: sustainable management in the Lobaye region (Central African republic, Bangui, 12p.

Noubissie E., Tieguhong J.C., Ndoye O., 2008 : analyse des aspects socio-économiques des PFNL en Afrique Centrale, FAO-Projet GCP/RAF/398/GER, Rome.

PAM, 2007 : Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence des ménages ruraux du Nord, des personnes vivants avec le VIH/SIDA à Bangui et des réfugiés Soudanais : Analyses des données secondaires, 28p.

PNUD, 2010: Rapport d'évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, République Centrafricaine.

Tabuna H., 1999 : le marché des PFNL de l'Afrique Centrale en France et en Belgique, Cifor, 3p.

Tchatat M. et Ndoye O, 2006 : Etude des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) : Réalités et perspectives, bois et forêts des tropiques n° 288, 27p.

Tchatat, M., 1999 : Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFAB): place dans l'aménagement durable des forêts denses humides d'Afrique centrale. Projet FORAFRI, Document 18, CIRAD, CIFOR, CARPE, IRAD, Yaoundé (Cameroun), p. 103.

Tieguhong J.C, Ndoye O., Vantomme P., Zwolinski J. et Masuch J. 2009 : S'adapter à la crise en Afrique Centrale : un rôle accru pour les produits forestiers non ligneux, Unasylva, 6p.

Waneyombo-Brachka, D.B., 2010 : Etude de base du site pilote de la Lobaye en République Centrafricaine. Rapport de consultation, Projet GCP/RAF/441/GER. 60 pp.